

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28200**

### Intitulé

Préventeur des risques au travail

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CNPP entreprise	Délégué général

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le préventeur des risques effectue les activités suivantes:

- Identifier les risques professionnels et les solutions et actions de prévention et de protection à mettre en œuvre.
- Auditer les entreprises et lieux de travail pour identifier les risques professionnels, contrôler les politiques de prévention des risques et gérer l'information interne et externe avec les partenaires et la direction de l'entreprise ou de l'organisation
- Mettre en œuvre et faire respecter une politique de prévention des risques au travail;
- Réaliser une analyse de vulnérabilité des lieux, structures, installations et de l'organisation d'un établissement au regard des risques professionnels;
- Mettre en œuvre et financer le plan de traitement à partir de la cartographie élaborée pour piloter le processus de management et de gestion des risques professionnels;
- Préparer, organiser et définir les modalités d'une gestion des situations de crise tout en assurant les conditions de suivi et de financement de la politique de prévention des risques professionnels.

Le titulaire est capable de:

Rechercher des évolutions de la réglementation concernant les risques, évaluer et anticiper des impacts sur des organisations et des fonctionnements d'entreprises

Analyser des problématiques de gestion des risques au sein d'entreprises et d'organisations

Rechercher et analyser des causes d'accidents et d'incidents survenus au sein d'entreprises pour évaluer des politiques de prévention des risques mises en œuvre

Préparer et réaliser des visites de locaux et d'entreprises, auditer des politiques de prévention et de gestion des risques mise en place

Identifier des modifications et des améliorations à apporter à des politiques de gestion des risques en entreprise

Préparer et animer des sessions de formation des personnels à des politiques de gestion et de prévention des risques en entreprise

Encadrer des équipes chargées de la sécurité et de la prévention des risques en entreprise

Réaliser une analyse de vulnérabilité y compris financière et établir la cartographie des risques dans son établissement en fonction de la stratégie de l'entreprise

Préparer, organiser un plan de traitement et identifier les possibilités de son financement

Préparer, organiser les modalités de la gestion des crises et du plan de continuité des activités au regard d'un événement majeur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le préventeur des risques au travail exerce son activité dans différents secteurs d'activité publics ou privés :

- Industries (chimique, pétrochimique, métallurgique, pharmaceutique, nucléaire,...)
- Bâtiment Travaux Publics
- Les administrations et services publics (dont les banques, SDIS, DREAL)
- La grande distribution
- Les Organismes de prévention et de contrôle privés
- Services inter-professionnels de Santé au Travail
- Cabinets de conseil et de formation
- Les secteurs de l'assurance et du courtage
- Sécurité civile
- Collectivités territoriales
  - Directeur de la prévention des risques
- Ingénieur hygiène, sécurité et environnement
- Chef de service (ou Responsable) hygiène, sécurité, environnement
- Coordonnateur de prévention en Santé-Sécurité au Travail
- Conseiller Prévention (fonction publique territoriale)
- Conseiller en prévention des risques professionnels
- Consultant gestion des risques professionnels
- Consultant prévention des risques
- Préventeur

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

C1106 : Expertise risques en assurances

**Réglementation d'activités :**

L'activité des titulaires n'est pas réglementée à l'exception de quelques IPRP.

Ceci étant dit, les préventeurs des risques au travail travaillent en s'appuyant sur un cadre réglementaire très exigeant, notamment sur le livre IV du Code du travail et des obligations légales définies dans le code des établissements recevant du public et sur les éléments concernant la prévention des risques intégrés au code de l'environnement :

- L'article L4644-1 du code du travail impose à chaque entreprise la présence d'un salarié désigné à la prévention et la protection des risques professionnels.
- dans le Code du travail (articles L.4121-2 et L.4121-3) : L'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention énoncé. Celle-ci englobe des actions d'identification et de classement des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention. Particulièrement les dernières évolutions de prévention contre l'ensemble des risques sur les lieux de travail qui imposent la mise en œuvre d'une analyse des risques.
- dans le Code de l'environnement (livre V), des études des dangers (EDD) et des analyses préliminaires des risques (APR) sont exigées en particulier dans le cadre de la maîtrise des risques industriels majeurs concernant les ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement). Elles nécessitent de présenter les mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et expliciter, s'ils sont pertinents, un certain nombre de points clés fondés sur une démarche d'analyse des risques.
- dans le champ de la prévention du risque dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) couvert par le Code de la construction et de l'habitation, la réglementation appelle à une analyse des risques. L'emploi de cette méthodologie d'analyse des risques est un dispositif dont l'usage est préconisé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) en complément de l'analyse des exigences prescriptives des textes réglementaires.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comprend six composantes :

- 1/ Identifier les risques professionnels et les solutions et actions de prévention et de protection à mettre en œuvre.
- 2/ Auditer les entreprises et lieux de travail pour identifier les risques professionnels, contrôler les politiques de prévention des risques et gérer l'information interne et externe avec les partenaires et la direction de l'entreprise ou de l'organisation
- 3/ Mettre en œuvre et faire respecter une politique de prévention des risques au travail
- 4/ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité au regard des risques professionnels de l'organisation et de sa stratégie de développement
- 5/ Définir et construire le plan de traitement des risques suite à l'analyse de vulnérabilité et de la cartographie des risques obtenue
- 6/ Déployer et implémenter le système de management des situations d'urgence en matière de risques professionnels

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28200 - Identifier et réduire les risques professionnels au travail</p>	<p><b>Compétences attestées</b> Analyser une situation de risque, au regard d'un environnement technique, humain et règlementaire particulier, et proposer des axes d'amélioration à la politique de prévention des risques professionnels</p> <p><b>1ère modalité d'évaluation :</b> Etude de cas d'accident, d'événements problématiques liés à un cadre professionnel Les candidats présenteront leurs analyses devant un jury professionnel sur la base de 2 sujets tirés au sort par le candidat, sur une durée de 30 minutes.</p> <p><b>Compétences attestées</b> Auditer les postes de travail dans un environnement de production et établir un plan d'action pour prévenir et limiter les risques relatif à chacun des postes étudiés</p> <p><b>2ème modalité d'évaluation :</b> Réalisation d'un rapport d'analyse de postes de travail sur la base d'une visite d'une journée organisée par CNPP</p> <p><b>Compétences attestées</b> Vérifier la conformité d'une organisation sécurité, au regard des réglementations applicables et des prescriptions administratives et techniques relatives tant à l'implémentation qu'au suivi des dispositifs</p> <p><b>3ème modalité d'évaluation :</b> Etude de cas proposée par CNPP sur une organisation de la sécurité dans l'entreprise, d'une durée de 1H30.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28200 - Analyser et anticiper les risques de vulnérabilité d'une organisation</p>	<p><b>Compétences attestées</b> Analyser l'incidence des différents risques sur la pérennité de la stratégie de l'entreprise et établir une analyse précise de vulnérabilité, comprenant la cartographie des risques. Déterminer les priorités de traitement des risques et établir un plan de traitement couvrant la réduction technique des risques ainsi que la couverture et le transfert financiers des risques résiduels</p> <p><b>1ère modalité d'évaluation :</b> Rapport de recherche et d'étude en 2 parties sur un sujet proposé par CNPP: Partie analyse de vulnérabilité et Partie plan de traitement des risques professionnels (30 pages, hors annexe), délai 2 mois à réception du sujet</p> <p><b>Compétences attestées</b> Présenter devant une instance dirigeante une analyse des risques et défendre un plan de traitement de ces risques compatible avec les capacités financières de l'organisation et renforçant la pérennité de la stratégie de l'entreprise</p> <p><b>2ème modalité d'évaluation :</b> Présentation orale du rapport de recherche et d'étude, durée 1 heure</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le président du jury est obligatoirement un professionnel. Le jour de la délivrance du titre, les membres du jury désignent parmi eux un président. Nombre de personnes composant le jury : 5 personnes : 1 Président - un professionnel 4 professionnels dans le domaine de spécialité + le directeur pédagogique du CNPP (ne prendra pas part à la décision du jury)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du jury est obligatoirement un professionnel. Le jour de la délivrance du titre, les membres du jury désignent parmi eux un président. Nombre de personnes composant le jury : 5 personnes : 1 Président - un professionnel 4 professionnels dans le domaine de spécialité + le directeur pédagogique du CNPP (ne prendra pas part à la décision du jury)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Nombre de personnes composant le jury : 5 personnes : 1 Président - un professionnel 4 professionnels dans le domaine de spécialité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Préventeur des risques au travail " avec effet au 02 janvier 2011, jusqu'au 21 avril 2020.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/charge-chargee-hygiene-securite-environnement-HSE>

<http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/charge-de-la-prevention-des-risques-professionnels,13199.html>

[http://www.cnpp.com/data/emailing/newsletter/marketing/barometre/barometre\\_ingenieurs\\_charges\\_securite\\_2016-2.pdf](http://www.cnpp.com/data/emailing/newsletter/marketing/barometre/barometre_ingenieurs_charges_securite_2016-2.pdf)

##### Autres sources d'information :

[http://emploi.techniques-ingenieur.fr/metiers/Responsable-sante-et-securite\\_36.htm](http://emploi.techniques-ingenieur.fr/metiers/Responsable-sante-et-securite_36.htm)

<https://cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Fiches-Apec/Fiches-metiers/Metiers-Par-Categories/Services-techniques/responsable-qualite-securite-environnement>

<http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/charge-de-la-prevention-des-risques-professionnels,13199.html>

##### Lieu(x) de certification :

CNPP entreprise : Pays de la Loire - Loire-Atlantique ( 44) [REZE]

CNPP entreprise : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne ( 31) [LABEGE]

CNPP entreprise : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [LYON]

CNPP entreprise : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord ( 59) [DOUAI]

CNPP entreprise : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Haut-Rhin ( 68) [MULHOUSE]

CNPP entreprise : Île-de-France - Paris ( 75) [PARIS]

CNPP entreprise : Polynésie française - Polynésie française ( 987) [PAPEETE]

CNPP entreprise : Guadeloupe - Guadeloupe ( 971) []

CNPP entreprise : Réunion - Réunion ( 974) []

CNPP entreprise : Normandie - Eure ( 27) [VERNON]

CNPP entreprise : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône ( 13) [LA CIOTAT]

CNPP Entreprise

Route de la Chapelle-Réanville

27950 St-Marcel

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Le bloc 1, selon les années et la capacité à constituer un groupe de taille suffisant, peut se préparer aux lieux suivants : Douai, Vernon, Nantes, Toulouse, La Ciotat, Lyon, Mulhouse, Paris, Nouméa, Guadeloupe, La Réunion.

Le bloc 2 se prépare à Vernon.

**Historique de la certification :**

Les premières versions de la certification ont été élaborées dès les années 1995, pour ce qui est du 1er bloc de compétences.

Le 2ème bloc de compétences a été mis en place 10 plus tard.

Environ 500 candidats ont pu valider tout ou partie des blocs de compétences de la certification.